



Déclaration Intersyndicale

Réunion CPPNI du 29 novembre 2023

Les négociations sur les classifications engagées il y a pratiquement un an avaient pour but de résoudre l'écart entre le minimum de branche avec le SMIC et le chevauchement des grilles.

Un accord de méthode avait été signé pour ces négociations.

Depuis septembre 2023, cet accord n'est pas respecté ni en terme de thématiques ni en terme de paritarisme (des GT non paritaires) ni en terme de calendrier.

La proposition du collège employeur n'apporte pas de réponse sécurisante à long terme aux dysfonctionnements identifiés.

La proposition ne répond qu'à un seul objectif, celle de la maîtrise de la masse salariale. Le collège employeur renvoie l'évolution des salaires à la négociation d'entreprise ou à la négociation individuelle. Or le dialogue social au sein des établissements est actuellement plus qu'insuffisant et souvent inexistant pour apporter une réponse collective. Pour les organisations syndicales, cette proposition mettrait en difficulté une majorité des salariés qui devront négocier individuellement leur rémunération ce qui aura pour conséquence de créer des différences salariales, des inégalités sociales au sein d'un même établissement et, de surcroît, des relations hiérarchiques injustement compliquées. Cette proposition entraînerait des injustices, de potentiels conflits sociaux, une démotivation des salariés et, enfin, une image davantage dégradée du projet social de l'Enseignement catholique à l'égard des salariés.

Les organisations syndicales souhaitent dans le cadre de la négociation quinquennale, et conformément à l'article L2241-15 du code du travail, travailler sur la révision des classifications. Elles demandent de travailler en particulier sur les critères d'évaluation retenus dans la définition des différents postes afin d'identifier, de corriger et de garantir la prise en compte de l'ensemble des compétences des salariés.

Depuis l'ouverture de la révision quinquennale des classifications, les syndicats réclament d'actualiser le référentiel des fonctions puis le tableau des critères classant pour finir par la grille des rémunérations. Or jusqu'à ce jour, nous a été présenté uniquement l'aspect financier faisant fi du mécanisme de classification, de la valorisation de la formation, de l'évolution de carrière.

A l'heure actuelle, les organisations syndicales n'adhèrent pas à cette proposition. Elles demandent à poursuivre la négociation quinquennale sur les classifications tout en conservant le point EPNL.

FEP-CFDT, S nec-CFTC et SPELC.